

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Vendredi 26 Mars 2010 - 18h30 - BRETEUIL

Le vendredi 26 mars 2010 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Jules Verne à Breteuil, sous la Présidence de Monsieur Alain VASSELLE, Président.

Etaient présents :

Délégués Titulaires : M. DESJARDINS, C. SABBAGH (Abbeville St Lucien) ; M.L. DUFRESNES, J.C. QUIGNON (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; D. VAN VYNCKT (Bonneuil) ; V. LOISEL (Bonvillers) ; J. COTEL, J. CAUWEL, E. FONGUEUSE, J.L. MIONNET, F. SENECHAL, M.J. AUBET, J.P. RICARD, P. DEFFONTAINES (Breteuil) ; G. HERPIN (Campremy) ; D. BOUTIN (Chepoix) ; E. PIERRET (Fléchy) ; J. BAECKELANDT, J. CLAEYS (Froissy) ; J.P. RANDOLET, D. PETREZ (Hardivillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; P. GUIBON (Montreuil/Brèche) ; J. TEINIELLE (Noyers St Martin) ; A. DEVAUX, P. ALLARD (Oroër) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; H. COMMELIN, E. COPPE (St André Farivillers) ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoye) ; M. LEBAN (Sérévillers) ; A. CHER (Thieux) ; A. BOIRET (Troussencourt) ; G. MENARD (Vendeuil Caply).

Délégués Suppléants : F. DELBARRE (Ansauvillers) ; X. CADET (Bonneuil) ; J. PROST (Noirémont) ; Ph. GUILBERT (Rocquencourt) ; D. MOUTIER (Tartigny).

Pouvoir de M. TRAEN à M. VASSELLE

Portant le nombre de votants à 43 à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés :

P. TALLON, F. MENU (Bucamp) ; J.L. PHILIPPON (La Hérelle) ; C. LOISEL (Montreuil sur Brèche) ; R. GERARD, J.M. MAILLARD (Mory Montcrux) ; D. AUBRY (Reuil sur Brèche) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) , C. DESACY (Villers Vicomte).

Assistaient également :

B. PELOU (Bacouël) ; A. DELAIRE (Hardivillers).

Ordre du Jour

- 1 – Comptes Administratifs 2009
- 2 – Comptes de Gestion 2009
- 3 – Affectation des résultats 2009
- 4 – Budgets Primitifs 2010
- 5 – Vote des taux d'imposition 2010
- 6 – Subventions 2010
- 7 - Questions diverses

1 – Comptes Administratifs 2009

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur BILLARD, délibérant sur le compte administratif 2008 dressé par Monsieur VASSELLE, Président, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Budget Principal						
Résultats reportés	57 631,01			2 081 559,01		2 023 928,00
Opérations de l'exercice	2 242 906,24	2 379 261,57	1 740 472,78	1 394 976,45	3 983 379,02	3 774 238,02
TOTAUX	2 300 537,25	2 379 261,57	1 740 472,78	3 476 535,46	3 983 379,02	5 798 166,02
Résultats de clôture		78 724,32		1 736 062,68		1 814 787,00
Restes à réaliser		587 000,00	2 674 453,39	1 285 736,86	2 674 453,39	1 872 736,86
TOTAUX CUMULÉS	2 300 537,25	2 966 261,57	4 414 926,17	4 762 272,32	6 657 832,41	7 670 902,88
RÉSULTATS DÉFINITIFS		665 724,32		347 346,15		1 013 070,47

Budget Annexe BIL						
Résultats reportés		162 312,55	13 526,71			148 785,84
Opérations de l'exercice	10 330,77	53 410,51	26 632,78	13 526,71	36 963,55	66 937,22
TOTAUX	10 330,77	215 723,06	40 159,49	13 526,71	36 963,55	215 723,06
Résultats de clôture		205 392,29	26 632,78			178 759,51
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						
Budget Annexe OM						
Résultats reportés		351 885,61		70 772,83		422 658,44
Opérations de l'exercice	1 499 906,29	1 575 416,83	57 232,14	7 950,91	1 557 138,43	1 583 367,74
TOTAUX	1 499 906,29	1 927 302,44	57 232,14	78 723,74	1 557 138,43	2 006 026,18
Résultats de clôture		427 396,15		21 491,60		448 887,75
Restes à réaliser			61 148,81	2 289,75	61 148,81	2 289,75
TOTAUX CUMULÉS	1 499 906,29	1 927 302,44	118 380,95	81 013,49	1 618 287,24	2 008 315,93
RÉSULTATS DÉFINITIFS		427 396,15		-37 367,46		390 028,69
Budget Annexe Parc Belle Assise *						
Résultats reportés		48 119,45	891 746,24		843 626,79	
Opérations de l'exercice	45 455,51	25 109,98	120 153,14	3 287,41	165 608,65	28 397,39
TOTAUX	45 455,51	73 229,43	1 011 899,38	3 287,41	1 009 235,44	28 397,39
Résultats de clôture		27 773,92	1 008 611,97		980 838,05	
Restes à réaliser			21 891,66	208,87	21 891,66	208,87
TOTAUX CUMULÉS	45 455,51	73 229,43	1 033 791,04	3 496,28	1 031 127,10	28 606,26
RÉSULTATS DÉFINITIFS		27 773,92	1 030 294,76		1 002 520,84	
Budget Annexe SPANC						
Résultats reportés	422,59			422,59	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	43 838,56	44 261,15	0,00	1 995,50	43 838,56	46 256,65
TOTAUX	44 261,15	44 261,15	0,00	2 418,09	43 838,56	46 256,65
Résultats de clôture	0,00			2 418,09		2 418,09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

* Conformément à la circulaire NOR/LBL/0310001C du 3 janvier 2003, l'équilibre du compte administratif doit s'apprécier au niveau du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci dessus.

Nombre de membres participant au vote : 41

Nombre de suffrages exprimés : 41

Pour : 41

Contre : 0

2 – Comptes de Gestion 2009

Les comptes de gestion établis par le Receveur sont conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECLARE** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 – Budgets Primitifs 2010

Présentation et mise au vote des Budgets Primitifs 2010 qui reprennent les opérations validées lors du Débat d'Orientation Budgétaire (cf **BP** ci-joints) et du vote de la REOM en décembre 2009.

Pour les années à venir, Monsieur COTEL souhaite avoir une présentation conforme à la maquette M14.

Monsieur VASSELLE rappelle que les budgets tiennent compte des dépenses engagées et des restes à réaliser. Les crédits ont été ajustés en fonction des dépenses nouvelles.

3.1 Budget Annexe BIL

Bâtiment situé en zone artisanale de Breteuil et loué à deux entreprises (Imprimerie Garet et C.D.M.E.)

Pas d'engagements financiers nouveaux cette année.

Si la vente au locataires se réalise, décision modificative en cours d'année.

Monsieur VASSELLE fait procéder au vote du BP 2010 du BIL.

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres participant au vote : 42

Nombre de suffrages exprimés : 43

Pour : 43 Contre : 0

Le Budget Primitif 2010 du BIL est adopté à l'unanimité.

3.2 Budget Annexe Ordures Ménagères

Budget scindé "artificiellement" en 2 services OM et Déchetteries, mais la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) finance la totalité du coût du service quand bien même elle est inscrite dans la colonne OM.

Rappel : lors du Conseil Communautaire du 23 décembre 2009, les analyses présentées sur les perspectives d'évolution tant en tonnages qu'en coûts ont permis de voter le barème sans augmentation.

	Communes en collecte hebdomadaire	Commune en collecte bi-hebdomadaire (Breteuil)
Catégorie 1	96,36 €	110,88 €
Catégorie 2	192,72 €	221,76 €
Catégorie 3	240,96 €	277,20 €

Lancement d'une étude préalable à la mise en place de la Redevance Incitative. Subventionnée à 70%.

Collecte des déchets : 3 marchés de prestations de services.

Avec l'entreprise SEPUR : déchets ménagers résiduels

Avec l'entreprise SITA : emballages et papiers-cartons

Durée ferme de 3 ans (2008 – 2009 – 2010) + 2 x 1 an maximum => 2012 = dernière année.

Avec l'entreprise DECAMP-DUBOS : marché de collecte du verre

Durée ferme de 3 ans (2007 – 2008 – 2009) + 2 x 1 an maximum.

Traitement des déchets (OM + EM + verre) : compétence déléguée au SYMOVE.

SYMOVE : baisse de la cotisation en 2010 (6 € par hab) : 109 488 € (rappel : 118 612 en 2009 – 6,5 € par hab).

Acquisition de bacs de tri pour compléter les dotations des communes pour de nouvelles habitations.

Actions de sensibilisation/communication : avec le concours du SYMOVE et des Ateliers de la Bergerette.

Déchèteries

Chargement et compactage des bennes avec système Packmat : marché de prestation passé avec l'entreprise Constant ROUSSEL.

Extension – Réaménagement des déchèteries : (coûts estimés)

Breteuil (VRD – Extension quais avec système Modulo Béton – Clôture) : 420 366,85 € HT

Froissy (local DEEE – intégration benne complémentaire en bout de quai) : 25 378 € HT.

Ansauvillers (VRD – Système Modulo Béton – Clôture) : 423 541,23 € HT.

Mise en place d'un contrôle d'accès informatisé : environ 40 000 € HT.

Subvention DDR accordée. En attente subvention du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Développement Territorial (dérogation accordée).

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses : 920 000 € HT

Recettes : DDR : 174 800 € (19%, accordés)

CGO : 377 200 € (41%, sollicités, dérogation accordée)

Solde à charge CCVBN : 368 000 € (à financer par emprunt)

Aménagement de locaux pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) + panneaux solaires photovoltaïques pour la déchèterie de Froissy.

Monsieur VASSELLE fait procéder au vote du BP 2010 du service OM.

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres participant au vote : 42

Nombre de suffrages exprimés : 43

Pour : 43 Contre : 0

Le Budget Primitif 2010 du service Ordures Ménagères est adopté à l'unanimité.

3.3 Budget Annexe SPANC

Service chargé :

- ↳ de contrôler la conception, l'implantation et la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif (pour les installations nouvelles ou réhabilitées).
- ↳ du diagnostic et du contrôle du bon fonctionnement des installations existantes.
- ↳ de l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif.

Vote d'un budget annexe (M49), lequel doit à terme être équilibré par les redevances. Pour les 5 premières années, possibilité de versement d'une subvention d'équilibre du budget principal (prévision en 2010 – dernière année où cela sera possible : 1000 €).

Monsieur VASSELLE fait procéder au vote du BP 2010 du SPANC.

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres participant au vote : 42

Nombre de suffrages exprimés : 43

Pour : 43 Contre : 0

Le Budget Primitif 2010 du SPANC est adopté à l'unanimité.

3.4 Budget Annexe Parc Belle Assise

Diagnostique et fouilles archéologiques : si nouveau projet d'implantation. Création d'un service local d'archéologie préventive (cf infra Musée Archéologique).

Procédure de DUP pour l'extension de la ZAC : Suite à la procédure de DUP pour constitution d'une réserve foncière supplémentaire d'environ 50ha qui sera portée financièrement par l'Etablissement Public Foncier du Conseil Général (pas d'incidence budgétaire sur l'exercice 2010), l'EPFL conditionne la poursuite de la procédure (acquisition éventuellement par voie d'expropriation) à un engagement formel de l'entreprise à venir s'installer sur le Parc Belle Assise.

Convention avec la SAO : Pour asseoir les conditions de réussite de cette implantation, il y a lieu de mener des études complémentaires pour coordonner les différents projets (Paille biomasse, centrale photovoltaïque et poursuite de l'aménagement du Parc), études relatives à l'hydraulique (approvisionnement et évacuation), aux énergies (électricité, gaz, bois), à l'aménagement du Parc (voirie, schéma d'implantation, cohérence globale, raccordement sur la Chaussée Brunehaut).

Pour mémoire, une délibération a été prise pour signer une convention avec la Société d'Aménagement de l'Oise - SAO (ex-Semoise).

Reversement Foncier Bâti Ourcel-Maison : un avenant à la convention est à conclure courant 2010 pour la prise en compte des nouveaux bâtiments (évolution des bases).

Monsieur CAUWEL souligne les difficultés à commercialiser les terrains. Des contacts sont en cours.

Monsieur VASSELLE fait procéder au vote du BP 2010 du Parc Belle Assise.

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres participant au vote : 42

Nombre de suffrages exprimés : 43

Pour : 43 Contre : 0

Le Budget Primitif 2010 du Parc Belle Assise est adopté à la majorité.

3.5 Budget Principal

Administration Générale

Art. 614 : 40 000 € = arriéré frais d'entretien que la CCVBN rembourse au SIVOM (pas de facture depuis 2002).

Art. 6158 : location des photocopieurs : étudier l'achat.

Personnel : 16 000 € provisionnés pour un demi poste de rédacteur (dans l'attente du résultat de l'analyse financière).

Monsieur VASSELLE rappelle que la CCVBN a la structure administrative la plus légère du Dpt.

Non affecté

Art. 617 : frais d'études pour PMAVAEP (opération neutre financièrement pour la CCVBN).

Art. 6068 : acquisition défibrillateurs (opération neutre financièrement pour la CCVBN).

Art. 62814 : Cotisation à l'ADTO : 11 000 €

Cotisation à l'APGB : 10 224 €

Art. 7311 (DGF) : progression minimale malgré la progression de la fiscalité en 2009 (365 348 => 367 539 €).

Art. 74832 (FDPTP) : montant inscrit = montant notifié, mais sera *a priori* supérieur.

Taxe professionnelle Eolienne : la CCVBN s'est engagée à ce que chaque commune disposant déjà ou étant amenée à disposer d'un parc éolien ou d'une partie de parc éolien sur son territoire percevrait de la part de la CCVBN le montant de la Taxe Professionnelle qu'elle aurait touchée en appliquant son propre taux de TP, sans jamais dépasser le taux maximum applicable de TPE par la CCVBN.

A priori, mais il reste des incertitudes à lever, le montant reverser aux communes serait de l'ordre de 534 971 €.

Art. 1641 : 1 000 000 € en dépenses et recettes pour des remboursements temporaires de capital quand la situation de trésorerie le permet.

Art. 2031 : étude diagnostic de la voirie.

Contrat Enfance / RAM

Reversement de la PSE 2008 et 2009.

En outre, la CAF ne verse plus d'avance comme c'était le cas auparavant.

Transport / TAD

A compter du 1^{er} mars, mise en place du Transport à la Demande.

Eau / Assainissement / MAET

Pour les MAET, la subvention du Ministère de l'Agriculture est plus importante qu'en 2009. Il est donc proposé que la CCVBN rembourse aux agriculteurs la prestation qu'ils payent à la Chambre d'Agriculture pour le calcul de l'IFT.

Musée Archéologique

Art. 2316 : conservation préventive et restauration des objets métalliques est à poursuivre, en particulier pour les objets à présenter pour la première exposition.

Inventaire et numérisation des collections : maintenance du logiciel Mobydoc (art. 6156).

Acquisition de matériel de reconditionnement pour préparer le déménagement (art. 60632).

Rémunération d'un stagiaire pendant 4 mois.

Acquisition de matériel et logiciel de billetterie/boutique et la mise en place d'une régie.

Construction du musée : Travaux débutés en novembre 2009. Fin prévisionnelle des travaux : janvier 2011.

Plan de financement prévisionnel :

Coût prévisionnel de l'opération : 2 268 700 € HT (hors aléas liés aux réseaux et à l'éventuelle découverte de vestiges archéologiques)

Subventions : Conseil Général : 428 400 €

FRAPP : 469 001 €

CPER : 408 001 €

DAPA : 400 000 €

Solde à charge CCVBN : 563 297 €.

Emprunt mis en place (remboursement 2010 : capital : 26 370 € - intérêts : 28 050 €).

Fonctionnement du futur musée

Sauf retard important du chantier de construction, le musée devrait être opérationnel au 1^{er} trimestre 2011.

Il n'y aura donc pas d'incidence notable sur le fonctionnement 2010 (hormis frais de préparation du déménagement, de l'exposition inaugurale,...). Pour mémoire, coût de fonctionnement 2009 : environ 79 000 €.

Fouilles sur la nécropole : Un nouveau chantier de fouille programmée aura lieu en juillet 2010 => conditionnement et restauration des objets. Subvention Association Amis de Vendeuil et/ou chantier école INP (salaire de l'enseignante pendant 1 semaine).

Service d'archéologie préventive

Organisation du service : 1 attaché de conservation à temps plein (salaire annuel charges comprises environ 33800 €) + des emplois en CDD suivant les projets + location du matériel roulant (pelles mécaniques, bulldozer etc.).

Acquisition de matériel informatique : 5 189,80 € HT (demande de subvention au titre de la DGE à hauteur de 50%).

Le service percevrait 68,5% de l'ensemble des redevances archéologiques payées sur le territoire pour les Demandes Anticipées de Prescription (le reste allant pour 30% au FNAP et pour 1,5% en frais de gestion), soit 164 000 € sur les 240 000 € dus pour la ZAC (48 ha x 0,5 €) par exemple.

Le service recevrait également chaque année sa part des redevances hors DAP (en 2007 : 18 829 € - chiffre DDE)

En outre, le coût des fouilles en interne est moindre.

L'archéologue recruté en janvier n'a pas été agréé par le Ministère. Nouvelle procédure de recrutement à lancer.

Tourisme: reconduction de la cotisation à hauteur de 2,30 € / hab.

Monsieur Tribout indique que en 2011 la cotisation passerait à 2,40 € / hab et l'Office de Tourisme utiliserait une partie de ses fonds propres (environ 20 000 €).

En outre, l'OT aura un rôle à jouer pour "dérouter" les touristes vers le Musée après leur visite de Gerberoy.

Maison du Serger : reconduction

Château de la Butte : poursuite des études à hauteur des subventions acquises.

Chaufferie bois : solde de l'étude remboursée par la ville de Breteuil via le délégataire.

Vente des deux chaudières de la piscine.

Développement Durable

- Etude ZDE (Zone de Développement Éolien) : confiée à Explicit. Coût : 30 557,80 € TTC (totalement réglé en 2009).

Solde subventions FREME et CGO perçu début 2010.

- Animation du Plan Climat Territorial : Recrutement d'une chargée de mission développement durable. CDD de 3 ans.

Financement du poste à 70% en 2009 (Conseil Régional et ADEME dans le cadre du FREME). Nouvelle demande de subvention pour 3 ans.

- Etude pré-opérationnelle Plan Climat Territorial (PCT). Le premier plan d'action du PCT devrait être finalisé d'ici juin 2010. Actions prévues à court terme :

banc d'essai tracteur : 5 000 € HT

compensation carbone des déplacements des élus : 2 000 € HT

campagne Display : 500 € HT (permet d'éditer des posters pour afficher les consommations énergétiques et les émissions de CO2 des bâtiments communaux et intercommunaux)

kits de documentation : 2 500 € HT

Coût de l'opération : 10 000 € HT

Subventions prévues : 5 000 € HT

- Conseil Energétique d'Intercommunalités Rurales (CEIR) : équivalent du Conseil d'Orientation Energétique au niveau de la CCVBN.

Coût : entre 500 € et 1000 € par commune.

- Semaines Régionales de l'Environnement : Organisation d'un Salon des Energies Renouvelables. Animations avec les scolaires.

Monsieur VASSELLE fait procéder au vote du BP 2010 du Budget Principal.

Nombre de membres présents : 42

Nombre de membres participant au vote : 42

Nombre de suffrages exprimés : 43

Pour : 43 Contre : 0

Le Budget Primitif 2010 du Budget Principal est adopté à l'unanimité.

4 – Fiscalité 2010 – Vote des taux d'imposition

Monsieur VASSELLE rappelle que le déficit de fonctionnement constaté au CA 2008 était dû aux amortissements des frais d'études non suivies de travaux, alors que les subventions afférentes n'avaient pas été amorties.

L'excédent de fonctionnement constaté en 2008 est de 78 724,32 €, mais compte tenu des restes à réaliser, il est de l'ordre de 117 000 €.

En outre, la CCVBN rembourse déjà depuis plusieurs années les intérêts des emprunts contractés pour le Musée, la Chaussée Brunchaut et le Gîte de Groupes, et qui ont donc grevé la section de fonctionnement.

Cependant, la situation financière restant fragile, Monsieur VASSELLE propose une progression de la fiscalité de 10% (20% en 2009) qui permettra en outre d'anticiper sur les investissements et les coûts de fonctionnement futurs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (pour : 42 – contre : 1)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5214-23 ;

Vu l'article 1639-A du code général des impôts ;

Considérant les réformes relevant des lois de finances ;

Considérant l'évolution des bases fiscales notifiées ;

DECIDE

* de fixer comme suit les taux :

	Bases notifiées	Taux	Produit fiscal attendu
TH	12 416 000 €	1,78 %	221 228 €
TFB	10 528 000 €	3,54 %	372 860 €
TFNB	1 727 000 €	6,74 %	116 438 €
	Total		710 526 €

* d'ajouter au produit de la fiscalité, 14 176 € au titre des allocations compensatrices.

* d'y ajouter la compensation relais attendue : 1 097 910 €

* d'en retrancher le ticket modérateur plafonnement TP : 95 034 €

Globalement, le produit de la fiscalité locale s'établit à **1 727 578 €**.

De ce montant, il conviendra d'ôter le reversement aux communes au titre de la TPE (cf supra).

5 – Subventions 2010

→ Ecole de Musique

Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 42 000 € au titre de l'année 2010.

→ Centre Jules Verne – Théâtre "Jeune Public"

Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 7 500 € au titre de l'année 2010.

→ Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées.

Rappel : les trois Communautés de Communes du Nord-Ouest de l'Oise ont décidé de mettre en commun leur politique touristique et d'en confier la mise en œuvre à un opérateur commun, l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées.

Il est proposé de renouveler la convention avec l'Office de Tourisme et les deux autres Communautés de Communes fixant les missions confiées à celui-ci et les dispositions financières (la participation financière de chacune des Communautés de Communes est fixée à 2,30 € maximum par habitant, soit 41 970,40 € pour la CCVBN).

Délibération du Conseil Communautaire,

- **DECIDE** de renouveler la convention avec la Cté de Communes de Crèvecœur, la Cté de Communes de la Picardie Verte et l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées concernant la mise en place d'une politique touristique commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un des Vice-Présidents, à signer tous documents nécessaires à cet effet (la convention notamment).

→ Maison du Serger

Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** de renouveler la convention avec l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées qui sera chargé de l'accueil et de la mise en place d'animations à la Maison du Serger.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un des Vice-Présidents, à signer tout document nécessaire à cet effet et notamment la convention.

→ Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

La Mission Locale a sollicité une subvention à hauteur de 47 238 € (montant identique à 2009).

Au vu de la fusion prochaine de la MLR et de la MEF, le montant sollicité est susceptible d'être revu en cours d'année.

Le Conseil Communautaire

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant **maximum de 47 238 €** au titre de l'année 2010.
- **DECIDE** de renouveler la convention ayant pour objet de définir les conditions du partenariat passé avec la MLR en matière d'insertion.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer tous documents nécessaires à cet effet (la convention notamment).

→ Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Beauvaisis

Rappel : par délibération en date du 9 novembre 2006, le Conseil Communautaire a :

- approuvé les statuts relatifs à l'association "Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays du Grand Beauvaisis" ;
- accepté d'adhérer à la charte des Maisons de l'Emploi ;
- approuvé la participation de la communauté de communes au travers de moyens financiers et/ou humains.

Dans ce cadre, une convention doit être signée annuellement définissant le contenu et les modalités de la collaboration entre la CCVBN et la MEF.

Cotisation de la CCVBN au titre du fonctionnement 2010 de la MEF : 8 285,02 €.

Le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention avec la MEF.

6 – Bal'l'ade en Pays de Brèche et Noye

Par délibération en date du 29 juin 2009, le Conseil Communautaire a décidé d'accorder une subvention de 6 000 € pour le projet "Bal'l'ade en Pays de Brèche et Noye" initié par le Centre Jules Verne.

L'objectif de ce projet est d'aller à la rencontre des publics du territoire en proposant des actions ciblées en partenariat avec les **Compagnies des "Cailloux Sensibles" et du "Chahut"**.

Afin de formaliser les interventions de ces deux compagnies, le **Conseil Communautaire**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer des conventions de diffusion et de résidence avec les deux compagnies

7 – Questions diverses